



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique de la vieillesse

Question écrite n° 59483

Texte de la question

M Claude Miqueu attire l'attention de M le secrétaire d'Etat à la famille, aux personnes âgées et aux rapatriés sur la nécessité d'engager rapidement un véritable débat sur le problème de la dépendance. En effet, plusieurs missions ont rendu leurs conclusions depuis un certain temps déjà (mission Boulard). Il serait absolument nécessaire d'engager dès maintenant un débat associant les organisations s'occupant de personnes âgées et les parlementaires afin d'aboutir à la rédaction et à l'examen d'un projet de loi permettant la mise en œuvre de mesures destinées à répondre aux exigences de la dépendance des personnes âgées.

Texte de la réponse

Reponse. - Les problèmes liés à la dépendance des personnes âgées commencent à prendre une acuité toute particulière, en raison, notamment, de l'allongement de la durée de vie. En effet, si le grand âge ne signifie pas automatiquement l'entrée dans la dépendance, il en accroît cependant la probabilité. Avec le vieillissement de notre population, la dépendance devient un risque plus important, dont la prise en charge exige des interventions diversifiées médicales et sociales, alliant les soins à la personne et les aides à la vie quotidienne. À partir des travaux réalisés par la mission parlementaire présidée par M Boulard, député, et par le commissariat général au Plan dans le cadre de la commission présidée par M Schopflin, le Gouvernement étudie les mesures visant à améliorer le dispositif de prise en charge de la dépendance des personnes âgées : 1o mieux coordonner les interventions en faveur des personnes âgées : le problème à résoudre est d'organiser le partenariat entre les différents intervenants et notamment avec les usagers grâce à la mise en place au niveau départemental d'une instance de coordination et de concertation, et d'une équipe médico-sociale chargée d'évaluer la dépendance à partir de critères nationaux ; 2o renforcer la sécurité matérielle des personnes âgées dépendantes par la mise en place d'une prestation leur donnant un réel choix entre hébergement et maintien à domicile ; 3o adapter la prise en charge de certains soins tant en maison de retraite qu'à domicile ; 4o améliorer la vie dans les établissements. La complexité de ce dossier, et notamment l'ensemble de ses interactions avec la gestion des départements, voire des caisses de sécurité sociale, qui n'avait pas fait l'objet jusqu'alors d'analyse aussi poussée, nécessite une étude concrète très approfondie, avant d'arrêter ces choix cruciaux. Le gouvernement a le souci de prendre ses décisions en toute clarté et de répondre dans les meilleures conditions à la très grande attente de la part de nombreuses personnes âgées dépendantes et de leurs familles.

Données clés

Auteur : [M. Miqueu Claude](#)

Circonscription : - Non-Inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59483

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : famille, aux personnes âgées et aux rapatriés

Ministère attributaire : famille, aux personnes âgées et aux rapatriés

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 juin 1992, page 2868